

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

Présents : Jean-Claude PERRIER, Marie christine PERRIER AGBATE, Laetitia BOUTILLY, Marie-Hélène BRUN, Anne-Lise EMIN, Philippe FALCOZ, Valérie MEURIER, Patrick REFFET, Gérard LEONETTI, Alain VERVIN

Procuration : Magdeleine PARENT à Anne-Lise EMIN

Benoît FIEVET à Philippe FALCOZ

Anthony BRUN à Marie-Hélène BRUN

Ordre du jour :

- Compte de gestion percepteur 2022 – Commune
- Compte administratif 2022 – Commune
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Budget primitif 2023 – Commune
- Vote des taux 2023
- Nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente relative aux attributions définitives 2022 et provisoires 2023
- Signature de l'avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL
- Instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz (DOFP)
- Questions diverses : Avis sur le classement du massif de la Lauzière

La séance du conseil est ouverte par Monsieur Jean-Claude PERRIER à 19 h 10. Anne-Lise EMIN est désignée secrétaire de séance.

Il demande au conseil de rajouter les points suivants :

- Demande de subvention pour le goudronnage de la route de bottet
- Demande de subvention pour les études thermiques des bâtiments Musée, Mairie, Salle polyvalente
- Demande de subvention pour les ressources en eau
- Autorisation de passer les actes de vente / échange avec la SCI MICHELLAND et CEREGHELLI
- Fixation d'un tarif pour la pose des regards de compteurs pour compteurs d'eau
- Modification de la précédente délibération sur le raccordement en eau potable

Ces demandes d'ajouts sont validées à l'unanimité.

- **Compte de gestion du percepteur pour la commune – exercice 2022 :**
 - Il est présenté par le Maire et est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, après en avoir délibéré.
- **Compte administratif de la commune – année 2022**
 - Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 est présenté par le premier adjoint Patrick REFFET, et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal après qu'il en ait délibéré. Le Maire ne prend pas part au vote.
- **Affectation du résultat de l'exercice 2022**
 - Monsieur le Maire demande d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au fonctionnement du budget primitif 2023.
 - Résultat de l'exercice : 73 778.50 €
 - Résultats antérieurs reportés : 374 187.75 €
 - Résultat à affecter : 447 966.25 €

A l'unanimité le Conseil Municipal délibère favorablement à la demande.

- **Budget primitif 2023 – Commune**

Le budget primitif est présenté par Patrick REFFET et il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 296 566.25 € et en investissement en dépenses et en recettes à 376 393,06 € pour un total général de 1 672 959.31 €.

- Ce budget primitif de la Commune pour l'année 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **Vote des taux 2023**

- Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour maintenir les taux de la fiscalité 2023 au même niveau que l'année précédente. A savoir :
 - TH : 9.64 %
 - TFNB : 57.42 %
 - TFB : 24.90 %

- **Nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente relative aux attributions définitives 2022 et provisoires 2023**

Le Maire informe le conseil municipal que les montants donnés relative aux attributions de compensation lors du dernier conseil communautaire étaient erronés.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour acter les montants définitifs.

Pour 2022, ce montant s'élève à 255 540 E pour la commune d'Argentine. La communauté de Communes reverse ce montant à un douzième par mois. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce montant.

- Signature de l'avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Le maire propose de signer l'**avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**, qui permet aux agents municipaux d'être aidés dans l'élaboration de leur dossier de retraite. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Le maire présente au conseil municipal la possibilité d'instaurer une **redevance pour l'occupation du domaine public** par les chantiers provisoires de travaux sur ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz (DOFP). Cette proposition est votée à l'unanimité.
- Le maire souhaite déposer les dossiers de subvention suivants et demande au conseil municipal de l'y habilitier :
 - Goudronnage de la Route des Bottets
 - Recherche de ressources en eau (pompage ou source de montagne)
 - Etude thermique globale du musée, salle des fêtes et mairie.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter les subventions précitées et à signer tous documents utiles en lien avec celles-ci.

- Dans le cadre des régularisations foncières, le maire souhaite être autorisé à signer l'acte administratif d'échange des parcelles de la zone d'activités de Bramafan avec les consorts MICHELLAND et CEREGHELLI. Le conseil municipal l'y autorise à l'unanimité.

* Le Maire demande à ce qu'il soit précisé dans une nouvelle délibération les limites du raccordement en eau sur le réseau d'eau potable, après avoir entendu, les explications le conseil valide cette modification et valide le prix forfaitaire de 1300 euros et également la Mise en place, et fourniture d'un regard tampon en fonte pour le compteur d'eau pour un prix de 600 euros. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire avait lors de la dernière réunion du conseil municipal distribué des documents concernant le patrimoine paysager du massif de la Lauzière afin que les conseillers puissent se prononcer sur l'opportunité de lancer une étude sur le

classement paysager de ce massif. Le conseil se prononce en séance majoritairement en faveur de cette étude avec 6 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

Le Maire précise qu'il a répondu à la sous-préfecture en date du 21 en fonction des réponses reçu par mail : 4 pour 3 contre

La séance est close à 20 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé.

Le Maire

Jean-Claude PERRIER

